

# ENQUETE PUBLIQUE

Déclarations de Projet 1 et 2  
emportant mise en compatibilité du PLU  
d'EXIDEUIL SUR VIENNE



☒ **RAPPORT D'ENQUETE et ANNEXES**

☒ **CONCLUSIONS ET AVIS (2)**

☒ **PIECES JOINTES**

# **ENQUETE PUBLIQUE**

**Déclarations de Projet 1 et 2  
emportant mise en compatibilité du PLU  
d'EXIDEUIL SUR VIENNE**

**☒ RAPPORT D'ENQUETE et ANNEXES (2)**

# **Déclarations de Projet 1 et 2 emportant mise en compatibilité du PLU d'EXIDEUIL SUR VIENNE**

## **RAPPORT D'ENQUETE**

### **1 – PREAMBULE**

La commune d'EXIDEUIL SUR VIENNE (16) est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 18 mars 2016. Ce document de planification, au travers de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), présente quatre objectifs majeurs liés au développement du centre bourg et de son tissu économique, à la protection du patrimoine, de l'activité agricole et de l'environnement.

Le zonage initial du PLU n'est plus adapté aux contingences actuelles et au regard des sollicitations des acteurs économiques du territoire.

La communauté de communes de Charente Limousine détient la compétence urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Afin de soutenir deux projets de développement des activités économiques et industrielles sur la commune d'EXIDEUIL/Vienne, il est décidé de mettre son plan local d'urbanisme en conformité.

A cet effet, le 8 juin 2022, le conseil communautaire prescrit les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant la mise en compatibilité du PLU d'EXIDEUIL/vienne.

Le projet n°1 porte sur l'installation d'un parc photovoltaïque en lieu et place de l'emprise d'une ancienne carrière.

Le projet n°2 est une demande d'extension et d'aménagement de l'usine de fabrication de carton ondulés pour emballages SOFPO.

Les modifications envisagées ne portent pas atteintes à l'économie générale du PLU. Elles sont en accord avec l'objectif n°1 du PADD.

A l'issue des études, vérifications, concertations préalables, avis des personnes publiques associées et réunion en examen conjoint, les dossiers qui ont été soumis, chacun, à évaluation environnementale, sont présentés à une enquête publique unique.

## 2 - LA PROCEDURE D'ENQUETE

**L'arrêté n°20240424142** de monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine en date du 24 avril 2024, prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique, sur le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune d'EXIDEUIL/VIENNE par déclarations de projet n°1 et n°2 (Pièce jointe 1).

**La décision n° E24000044/86** en date du 18 avril 2024 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif à POITIERS désigne le commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique et son suppléant (Pièce jointe 2).

Les **formalités de publicité** se sont traduites par un avis d'enquête publique :

**Affiché** sur les panneaux officiels de la mairie d'Exideuil/Vienne (extérieur et intérieur) et au siège de la communauté de communes de Charente Limousine.

Cette opération est réalisée également aux entrées des deux sites concernés par l'apposition de panneaux en bois portant les affiches au modèle réglementaire et visibles de la voie publique. Deux emplacements pour l'ancienne carrière : entrée Est du bourg et chemin d'accès. Deux emplacements également pour la société SOFPO (Entrée parking du personnel et à l'accès poids-lourds).

Elle est attestée par la délivrance de certificats d'affichage en fin d'enquête (Pièce jointe 3).

Un exemplaire de l'avis d'enquête nous a été remis par le porteur de projet (pièce jointe 4).

Une vérification des opérations d'affichage a été effectuée sur l'ensemble des lieux à Exideuil/vienne le 17 mai 2024 par le commissaire-enquêteur à l'occasion de la visite des sites et ponctuellement lors du trajet de chaque permanence. (Planche photo-pièce jointe 5).

**Publié** le jeudi 2 mai 2024 en rubrique annonces légales d'un hebdomadaire d'informations paraissant dans le département : « L'avenir-Le Confolentais » et le vendredi 3 mai 2024 pour les quotidiens « Charente libre et Sud-Ouest numérique ».

**Rappelé** par ces mêmes journaux les jeudi 23 et mardi 28 mai 2024.

**Mis en ligne** sur le site informatique de la Communauté de communes de Charente Limousine en page d'accueil et sur le site de la commune.

Les dates et horaires de la consultation et les permanences du commissaire enquêteur ont été insérés dans le bandeau défilant du panneau lumineux communal placé en centre bourg d'Exideuil.

La publicité de l'enquête (journaux et divers) fait l'objet du dossier joint (Pièce jointe 6).

***Le commissaire enquêteur a constaté que tous les moyens de publicité et d'affichage réglementaires et supplémentaires ont été mis en œuvre pour assurer l'information du public.***

L'avis affiché ou publié indique l'objet, les dates et sièges de la consultation. Il énonce les jours, heures et lieux de réception du public par le commissaire enquêteur.

Permanences en Mairie d'Exideuil/vienne les :

**-Mercredi 22 mai 2024 de 09H00 à 12H00 ;**

**-Jeudi 6 juin 2024 de 09H00 à 12H00 ;**

**-Vendredi 21 juin de 14H00 à 17H00.**

Il désigne comme siège de l'enquête la Mairie d'Exideuil/Vienne, également lieu d'adressage des correspondances à l'intention du commissaire enquêteur ([5 rue de la Mairie 16150](#)).

Dès le 22 mai 2024, l'ensemble des dossiers est accessible sur le site de la Communauté de communes de Charente Limousine depuis sa page d'accueil ([www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr)).

La réception des contributions par voie électronique est ouverte à l'adresse : « [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr) »

Il précise également les lieux où le rapport et les conclusions de l'enquête pourront être consultés. ([Siège de la Communauté de communes de Charente Limousine – Mairie d'Exideuil](#) et [site internet de Charente Limousine](#)).

Le registre d'enquête comprenant 32 pages (23 feuillets) non mobiles et les dossiers d'enquête publique, ont été cotés et paraphés par le commissaire enquêteur le 17 mai 2024.

Les dossiers d'enquête, tenus à la disposition du public en mairie d'Exideuil/vienne se composent des pièces suivantes :

#### **Dossier 1**

- Documents administratifs ;
- Rapport de présentation ;
  - Résumé non technique ;
  - Règlement graphique.

#### **Dossier 2**

- Documents administratifs ;
- Rapport de présentation ;
- Evaluation des impacts sur l'environnement ;
- Résumé non technique ;
- Règlement écrits et graphiques

Les dossiers sont présentés par la Communauté de Communes de Charente Limousine, 8 rue Fontaine des jardins 16500 CONFOLENS. La maîtrise d'œuvre est réalisée par le bureau d'étude KARTHEO.

***Le commissaire enquêteur signale que les plans présentés dans les dossiers manquent d'éléments géographiques basiques (routes-rivières-zonage...) pour une bonne compréhension par le public et un meilleur repérage.***

***Il relève également plusieurs imprécisions dans les dossiers qui nécessitent des rectifications ou des mises à jour « à la marge ».***

### **3 - NATURE DU PROJET – PRINCIPES D'AMENAGEMENT.**

EXIDEUIL/VIENNE est une commune rurale située à l'est du département de la Charente. Elle se trouve à 50 kilomètres de LIMOGES et D'ANGOULEME et à 15 kilomètres du chef-lieu d'arrondissement CONFOLENS. Elle fait partie de la communauté de communes de Charente Limousine dont le siège est à CONFOLENS.

La population communale compte 1021 habitants (INSEE 2021) pour une superficie de 20,56 km<sup>2</sup>.

Le bourg est implanté en bordure de la rivière Vienne qui s'écoule vers le nord pour confluer avec la Loire.

La Route nationale 141, maillon de la voie Centre Europe Atlantique et axe structurant, traverse la commune d'Est en Ouest à 2 km au sud du bourg.

La voie ferrée Limoges-Angoulême n'est plus utilisée ni entretenue.

La présence de deux usines de fabrication de carton ondulé, en périphéries Est et Ouest du centre-bourg et une zone artisanale au Sud offre une bonne stabilité à l'emploi local. Le bourg dispose des services publics nécessaires et des commerces de proximité.

Les deux déclarations de projet sont portées par la Communauté de communes de Charente Limousine qui détient la compétence urbanisme. Le territoire n'est couvert ni par un Scot ni par un PLUI. Le Plan local d'urbanisme d'Exideuil approuvé s'impose donc aux projets d'urbanisme.

Ce document, établi en 2016, n'a pas subi à ce jour de modification. Le zonage initial n'est plus adapté aux besoins d'expansion économique et aux nouvelles formes de développement industriel.

Il doit nécessairement évoluer pour assurer la prospérité et la stabilité du tissu économique local et permettre la réhabilitation d'un site dégradé par une installation de production d'énergie renouvelable de type solaire.

## **Déclaration de Projet 1**



**Vue générale du site**

Le projet n°1 porte sur la reconstitution du site de l'ancienne carrière de diorite et de granulats exploitée par la société COLAS jusqu'en 2021.

L'emprise s'étend sur une surface de 26,9 hectares et 41 parcelles cadastrées, au sud-est du bourg d'Exideuil. Elle est bordée au nord par l'ancienne voie ferrée (Limoges-Angoulême), l'usine SAICA et une zone boisée. Les parties sud et ouest sont occupées par des zones urbanisées en bordure de la route départementale n°370 qui rejoint la RN141.

Elle forme une grande excavation avec une partie relativement plane au nord-ouest qui représente environ 5 hectares. Le reste du terrain constitue une grande dépression en partie inondée formant un début de plan d'eau. La falaise côté sud atteint une centaine de mètres. L'ensemble est partiellement clôturé.

Le PLU, élaboré en 2016, a classé ce secteur en zone naturelle (N) autorisant en particulier les activités de carrière. La société Total Energie propose la réhabilitation de ce site dégradé par l'implantation d'une centrale photovoltaïque en deux étapes. La première phase est une installation photovoltaïque au sol sur la partie plane. La seconde phase consistera en une installation de type flottante lorsque la partie creuse sera complètement en eau.

Le zonage Nx du PLU prévoit expressément le déploiement du photovoltaïque sur le territoire communal ce que n'autorise pas les dispositions de la zone N.

Le zonage et les documents du PLU doivent donc évoluer pour permettre la réalisation de l'opération.

### **Les modifications envisagées**

Le tableau des surfaces du rapport de présentation doit être mis à jour. Le total de la zone « N » n'évolue pas. Le changement s'opère uniquement au niveau du secteur Nx (+26,92ha) et du secteur N (-26,92 ha).

L'emprise de la carrière figurant sur le règlement graphique change de sectorisation (de N en Nx) pour la partie principale située au sud de la voie ferrée. Le figuratif « carrière » disparaît. Le secteur « N » graphisme carrière est supprimé du règlement écrit.

La modification porte également sur « l'activité extraction » qui est supprimée du PADD. L'ensemble des changements ne porte pas atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme. Ils sont compatibles avec les documents hiérarchiquement supérieurs. En l'absence de Scot, une demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée a reçu un avis favorable auprès de l'autorité préfectorale.

Le dossier a été soumis à évaluation environnementale. Les impacts sont minimes vis-à-vis des documents de protection de l'environnement (Natura 2000, ZNIEFF, réservoir biotope, Trame verte et bleue). La vallée de la Vienne constitue un réservoir humide sans liaison directe avec le site. Aucun impact n'est relevé en matières économique, agricole et habitat.

### **Les avis des personnes publiques associées.**

(annexés au procès-verbal d'examen conjoint du 22 janvier 2024)

La Chambre du commerce et de l'industrie (CCI) et la Chambre d'agriculture ont émis un avis favorable.

L'autorité environnementale (MRAE) émet de nombreuses remarques et préconisations sur la prise en compte générale de l'environnement, des risques et des sensibilités paysagères et écologiques.

La DDT 16 a produit un listing de remarques et modifications à effectuer portant sur le rapport de présentation, le PADD et le règlement graphique. Il est notamment souligné une divergence entre les plans présentés dans le dossier et la cartographie du PLU.

Le porteur de projet a pris en compte les demandes remarques et recommandations par un mémoire en réponse s'engageant à procéder aux rectifications nécessaires post enquête publique.

***Le commissaire enquêteur prend note des remarques et préconisations notamment en matière d'environnement qui concernent ce projet d'urbanisme.***

***L'opération qui sera menée ultérieurement par TOTAL Energie devra fournir une appréciation plus fine et plus complète des enjeux environnementaux et des risques au travers de l'étude d'impact.***

### **Déclaration de Projet 2.**



L'opération porte sur l'extension et le réaménagement d'une partie de l'emprise de la société SOFPO. L'usine a été créée en 1888 sur le terrain actuel. Elle conçoit, produit et transforme du carton ondulé destiné à des emballages. Elle est implantée à la sortie ouest du bourg d'Exideuil en bordure de la RD 370 et de l'ancienne voie ferrée sur une surface totale d'environ 5 ha. Elle emploie 260 personnes et connaît une bonne productivité depuis deux ans.

Les dirigeants souhaitent conserver la stabilité actuelle de l'activité et de l'emploi. A cet effet, il est envisagé d'augmenter les capacités de stockage notamment en matières premières, de sécuriser la circulation et le stationnement dans l'enceinte et d'améliorer les conditions de travail.

Le site actuel, très enclavé, n'est plus extensible et l'acquisition en 2022 d'une parcelle de 1,5 ha en périphérie ouest a été nécessaire.

Il s'agit de la parcelle cadastrée B1201 classée au PLU en zone naturelle protégée (NP) non constructible.

En 2016, lors de l'élaboration du PLU, aucune extension hors emprise n'était envisagée par l'entreprise. Une modification du zonage en secteur Ux permettrait maintenant de répondre à son évolution et à ses besoins. La zone Ux du PLU correspond à un secteur urbanisé à vocation économique et industriel.

Le projet consiste en l'édification d'un bâtiment de stockage de 3300m<sup>2</sup> ; le réaménagement du circuit de circulation et de stationnement poids lourds (environ 70 /jour) ; le réaménagement des zones de stationnement du personnel sous ombrières photovoltaïques ; l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ; l'installation des réseaux (incendie et eaux) ; un projet d'une chaudière biomasse.

### **Les modifications envisagées**

-Inclure la **parcelle B1201** (zone **Np**) en zone **Ux** sur une surface d'un hectare pour recevoir le bâtiment de stockage et une zone de parking destinée aux poids-lourds ;

-inclure la **parcelle B1148** (zone **Ne** – « *installations et constructions nouvelles qui ont pour vocation l'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif* ») en zone **Ux** pour redimensionner et aménager le parking du personnel administratif. Ce terrain d'une superficie de 1200m<sup>2</sup> environ est situé au nord est du site entre la RD370 et l'ancienne voie ferrée.

Les modifications s'appliquent au rapport de présentation dont le tableau des surfaces est modifié. Les zones Np et Ne perdent 1,70 ha au profit de la zone Ux.

Le règlement graphique en zone Ux s'applique aux parcelles B1201 et B1148.

Le règlement écrit de la zone Ux article Ux7-7.2 est modifié pour permettre l'installation d'ombrières de parking.

L'ensemble des changements ne porte pas atteinte à l'économie générale du document d'urbanisme. Ils sont compatibles avec les documents hiérarchiquement supérieurs. En l'absence de Scot, une demande de dérogation au principe d'urbanisation limitée a reçu un avis favorable auprès de l'autorité préfectorale. Le changement de zonage de la parcelle B1201 n'affecte pas de secteur boisé classé en EBC.

Le dossier a été soumis à évaluation environnementale qui conclut à l'absence d'impact significatif global sur l'environnement. Les règles en matière d'aménagement de la parcelle dans le respect de l'environnement et de l'architecture locale seront à fixer lors du dépôt du permis de construire.

Mentionnons qu'un diagnostic écologique a été effectué en 2023 par EAU-MEGA conseil en environnement à l'initiative de la société SOFPO. Il conclue à des enjeux faibles sur l'ensemble des taxons et sur la zone boisée. Le rapport est annexé au procès-verbal d'examen conjoint du 22 avril 2024.

### **Les avis des personnes publiques associées**

(annexés au procès-verbal d'examen conjoint du 22 avril 2024).

-L'autorité environnementale (MRAE) préconise la réalisation de plusieurs séances d'inventaires et à des périodes adéquates, de rechercher les zones humides sur la parcelle et de prendre en compte le risque incendie.

-Chambre des métiers et artisanat – avis favorable

-Chambre commerce et industrie – avis favorable

-Services de l'Etat - DDT16 (mises à jour de la documentation-problèmes de cartographie)

Avis Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPE-NAF) du 27 mars 2024 - favorable à l'unanimité.

*Le commissaire enquêteur note que les avis sont en majorité favorables au projet. Les remarques formulées par l'autorité environnementale et les services de l'Etat ont été prises en compte par le pétitionnaire.*

#### 4 - BILAN DE L'ENQUETE – ANALYSE DES OBSERVATIONS

L'enquête s'est déroulée pendant trente et un jours consécutifs, du mercredi 22 mai 2024 à 09H00 au vendredi 21 juin 2024 à 17H00. Les dossiers et un registre d'enquête ont été mis à disposition du public au siège de l'enquête en Mairie d'Exideuil/vienne.

A la fin de l'enquête, les dossiers et le registre d'enquête sont pris en charge par le commissaire enquêteur puis clos par ses soins.

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et chacun a pu s'exprimer sur le dossier en utilisant les moyens matériels et informatiques mis à disposition. Malgré la mise en œuvre des moyens importants de publicité et de diffusion pour annoncer l'enquête publique, le commissaire enquêteur déplore une très faible participation et un manque d'intérêt pour deux projets d'une importance certaine pour la commune.

##### **Bilan quantitatif**

Par souci de clarté sur leur nombre et leur origine le commissaire-enquêteur a attribué un code de référence à chaque intervention :

registre papier - lettre **R** ;

courriers adressés ou remis – lettre **C** ;

courriers électroniques - lettres **CE**.

La consultation publique a amené les résultats suivants :

**4** personnes au total sont venues rencontrer le commissaire enquêteur dont **3** lors de la deuxième permanence et **1** lors de la troisième.

**2** observations sont portées sur le registre d'enquête (R1 et R2).

**Aucun** courrier électronique n'est enregistré dans la boîte mail dédiée sur le site de la Communauté de communes de Charente Limousine.

**Aucun** courrier postal n'a été adressé.

Au total **DEUX** contributions sont enregistrées dont une qui ne relève pas directement de la présente consultation. La seconde prononce un avis favorable aux deux projets et propose un sentier promenade sur le site de l'ancienne carrière.

Les deux autres visiteurs, dont le responsable de l'entreprise SOFPO et le chef de projet TOTAL Energies ont souhaité rencontrer le commissaire enquêteur pour présenter leur projet respectif et échanger verbalement avec celui-ci. Ils n'ont pas souhaité déposer d'observation. Le commissaire enquêteur note favorablement cette participation à l'enquête publique qui a permis une approche plus précise des opérations envisagées.

Conformément à la réglementation, un procès-verbal de synthèse des observations est remis au représentant du pétitionnaire dans les 8 jours suivant la clôture de l'enquête, cette opération s'est déroulée le **25 juin 2024** dans les locaux de la Communauté de communes Charente Limousine à ROUMAZIERES (**Annexe 1**).

Le **03 juillet 2024**, le porteur de projet nous transmet son mémoire en réponse aux observations par voie électronique (**Annexe 2**).

## Analyse des observations recueillies

**R1** – 6 juin 2024 – **M. CORBIAT Richard** – Exideuil/Vienne

-Demande la constructibilité de la parcelle 1094/1095 au lieu-dit « Le fromenteau »

**Le Commissaire Enquêteur** : Prend acte de la demande qui concerne une parcelle privée classée en zone naturelle protégée (Np), limitrophe avec une zone urbanisée (Ub), à proximité sud-est de l'emprise du projet 1.

M. CORBIAT a été avisé que sa requête n'entrait pas dans le cadre de l'enquête publique mais que sa représentation pourrait être utilement recevable dans un projet d'évolution globale du PLU. L'intéressé a souhaité cependant acter sa demande en précisant verbalement avoir été lésé lors de l'établissement du zonage initial du PLU.

**Réponse du porteur de projet** :

Ne peut donner une suite favorable à cette demande qui n'entre pas dans le cadre des déclarations de projet soumis à enquête publique.

**R2** – 6 juin 2024 – **M. SARDAIN, Alain** – 1 route du Cluzeau Exideuil/vienne

-Se prononce en faveur des deux projets.

-Demande l'aménagement d'un sentier de randonnée pédestre sur le site de l'ancienne carrière.

**Le Commissaire Enquêteur** : prend acte de l'avis favorable et de la requête. Les abords de l'ancienne carrière ne paraissent pas actuellement suffisamment sécurisés pour l'aménagement d'un cheminement ouvert au public.

**Réponse du porteur de projet** :

Ne peut donner une suite favorable à la demande tant que les abords de la carrière ne sont pas sécurisés.

**Le Commissaire Enquêteur** : prend note des réponses du porteur de projet pour les deux observations.

S'agissant de l'observation R2, l'idée d'un sentier découverte a été évoqué lors de l'entretien avec le représentant de Total Energie lors de la deuxième permanence.

### Questions du commissaire enquêteur

Le porteur de projet a pris en compte les remarques et questions du commissaire enquêteur qui portaient sur des anomalies mineures relevées dans les dossiers d'enquête.

**Les rectifications** sur les dossiers ont été actées et seront effectuées avant approbation

-rapports de présentation (déroulement procédure « concertation ») – (bilan des surfaces) ;

-règlement écrit (mentions liées à l'activité « carrière » à supprimer ;

**Les questions** :

*Existence de la gare SNCF d'Exideuil et voie ferrée ?* La gare est fermée depuis 2016 et la ligne provisoirement fermée par la SNCF depuis 2018. La réouverture pourrait être inscrite au contrat de plan Etat-Région 2023/2027.

*Le périmètre rapproché du captage d'eau de Coulonge en Charente-Maritime (110 km) inclus la commune d'Exideuil.* Ce périmètre a été modifié par arrêté du 25 avril 2024 et exclut désormais la commune. La modification sera effectuée.

A Taponnat-Fleurignac le 07 Juillet 2024

Le Commissaire enquêteur



# **ENQUETE PUBLIQUE**

**Déclarations de Projet 1 et 2  
emportant mise en compatibilité du PLU  
d'EXIDEUIL SUR VIENNE**

## **☒ ANNEXES (2)**

- **PV de synthèse des observations**
- **Mémoire en réponse**

## **PROCES VERBAL DE SYNTHESE**

### **Des observations recueillies au cours de l'enquête publique**

L'arrêté en date du 24 avril 2024 de Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'EXIDEUIL SUR VIENNE (16).

L'enquête s'est déroulée pendant 31 jours consécutifs, du mercredi 22 mai 2024 à 09 heures au vendredi 21 juin 2024 à 17 heures. Le dossier et le registre d'enquête ont été mis à disposition du public à la Mairie d'EXIDEUIL/VIENNE. Le dossier, mis en ligne le 22 mai 2024, est également consultable sur le site internet de la Communauté de communes de Charente Limousine ainsi que sur un poste informatique au siège de l'EPCI ([8 rue Fontaine des Jardins 16500 CONFOLENS](#)).

Le public a été invité à déposer ses observations :

- sur le registre d'enquête en Mairie d'EXIDEUIL/VIENNE ;
- par voie postale à l'intention du commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie d'EXIDEUIL/VIENNE  
([5 rue de la Mairie 16150](#)) ;
- sur le site de la communauté de communes (<https://www.charente-limousine.fr/index.php/fr/la-communaute/urbanisme/avis-d-enquete-publique>)
- par voie électronique ([ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr))

Le commissaire-enquêteur a tenu trois permanences en Mairie d'EXIDEUIL/VIENNE

- Le mercredi 22 mai 2024 de 09H00 à 12H00 ;
- Le jeudi 6 juin 2024 de 09H00 à 12H00 ;
- Le vendredi 21 juin 2024 de 14H00 à 17H00.

A la fin de l'enquête, le registre d'enquête est pris en charge par le commissaire enquêteur et clôturé par ses soins.

Par souci de clarté sur leur nombre et leur origine le commissaire-enquêteur a attribué un code de référence à chaque contribution :

-registre papier - lettre **R** - courriers adressés ou remis – lettre **C** - courriers électroniques - lettres **CE**.

L'enquête publique a amené les résultats suivants :

**Permanence 1 : Néant**

**Permanence 2 : 3** personnes sont venues rencontrer le commissaire enquêteur lors de la deuxième permanence : Mrs CORBIAT et SARDAIN qui ont déposé chacun une observation et M. SAILLARD chef de projet pour la société Total Energies pour un échange verbal avec le commissaire-enquêteur sur le projet N°1.

**2** observations ont été inscrites au registre d'enquête (R1 et R2).

**Permanence 3 : 1** personne reçue.

M. BARUSSAUD, responsable de l'entreprise SOFPO au sujet du projet n°2. Echange verbal avec le commissaire enquêteur – présentation du projet SOFPO. Aucune observation déposée.

Aucun courrier papier adressé au siège de l'enquête, Mairie d'Exideuil/Vienne

Aucun courrier électronique enregistré dans la boîte mail dédiée.

Aucune remarque sur le déroulement de l'enquête publique.

**Au total DEUX contributions sont enregistrées.**

**Analyse succincte des observations :**

**R1** – 6 juin 2024 – M. CORBIAT Richard – Exideuil/Vienne

-Demande la constructibilité de la parcelle 1094/1095 au lieu-dit « Le fromenteau »

**Le Commissaire Enquêteur** : Prend acte de la demande qui concerne une parcelle privée classée en zone naturelle protégée (Np), limitrophe avec une zone urbanisée (Ub), à proximité sud-est de l'emprise du projet 1.

M. CORBIAT a été avisé que sa requête n'entraîne pas dans le cadre de l'enquête publique mais que sa représentation pourrait être recevable dans un projet d'évolution global du PLU. L'intéressé a souhaité cependant acter sa demande en précisant verbalement avoir été lésé lors de l'établissement du zonage initial du PLU.

**R2** – 6 juin 2024 – M. SARDAIN, Alain – 1 route du Cluzeau à Exideuil/vienne

-Se prononce en faveur des deux projets.

-Demande l'aménagement d'un sentier de randonnée pédestre sur ou autour du site de l'ancienne carrière.

**Le Commissaire Enquêteur** : prend acte de l'avis favorable et de la requête. Les abords de l'ancienne carrière ne paraissent pas actuellement suffisamment sécurisés pour l'aménagement d'un cheminement ouvert au public.

**Remarques et questions du commissaire enquêteur**

Sur les deux dossiers : Rapports de présentation – déroulement de la procédure :

- le cartouche « Concertation » est placé après le cartouche « Enquête publique » ce qui devrait être l'inverse puisque le bilan de la concertation figure dans les dossiers soumis à l'enquête publique.

- la gare d'Exideuil est-elle toujours affectée aux voyageurs (Ligne TER) ? la ligne SNCF n'est plus praticable ?

Dossier 1 – évaluation environnementale page 37 gestion des eaux

- le captage d'eau de Coulonge est en Charente maritime – le périmètre rapproché de ce captage paraît un peu éloigné pour une servitude sur la commune d'Exideuil.

Dossier 2

*Rapport présentation* : tableau bilan de la consommation d'espace – page 37

– le bilan partiel des surfaces et pourcentages des zones U et N n'est pas à jour ;

– le total de la zone Ux est de 24,26 ha au lieu de 23,26 ha et le pourcentage à 1,18% au lieu de 1,13%.

*Règlement écrit* : page 30 – titre IV zones UX 1<sup>er</sup> alinéa – est-il nécessaire de maintenir la dernière phrase « Elles accueillent.....des carrières » ?

Page 52 – article N2 rubrique 2.6 – cette rubrique est-elle toujours d'actualité ?

Il semble que la commune n'accueille plus d'activités liées à l'exploitation de carrières.

Conformément à l'article R-123-18 du code de l'environnement, le présent procès-verbal est transmis au pétitionnaire dans les 8 jours qui suivent la fin de l'enquête. Celui-ci dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses éventuelles observations. Ce document lui est remis le **25 juin 2024**.

**M. Le Président de la Communauté de communes  
de Charente Limousine**

(ou son représentant)



p/b Véronique JEAN  
DGA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'VJ' or similar initials.

**Le Commissaire enquêteur  
Jean-Pierre CHAGNON**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP Chagnon'.

Déclaration de projet n°1 et 2 – commune d'Exideuil-sur-Vienne

**MÉMOIRE EN RÉPONSE AU PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE**

Observations recueillies lors de l'enquête publique et réponses apportées par la collectivité :

N°	Observations	Avis de la collectivité
1	<b>M. CORBIAT Richard</b> <i>« Demande la constructibilité de la parcelle 1094/1095 au lieu-dit « le Fromenteau ». »</i>	Cette demande n'entre pas dans le cadre des dossiers de déclaration de projet présentés lors de l'enquête publique, la communauté de commune ne peut donner une suite favorable à cette demande.
2	<b>M. SARDAIN Alain</b> <i>« Demande l'aménagement d'un sentier pédestre sur ou autour du site de l'ancienne carrière »</i>	La collectivité prend acte de cette demande, néanmoins elle ne peut y donner une suite favorable les abords de la carrière nécessitant d'être davantage sécurisés.

Remarques et questions du commissaire enquêteur :

→ Sur les deux dossiers rapports de présentations – déroulement de la procédure :

- Le cartouche « concertation » est placé après le cartouche « Enquête publique » ce qui devrait être l'inverse puisque le bilan de la concertation figure dans le dossiers soumis à l'enquête publique.

**Réponse :** le cartouche « concertation » est placé avant car le bilan de la concertation est tiré avant le début de l'enquête publique. Néanmoins, il y a effectivement une erreur, puisque le texte indique que le bilan de la concertation sera tiré après l'enquête publique. Ce passage fera l'objet d'une correction pour l'approbation du document. Cette erreur concerne les deux dossiers de déclaration de projet.

- La gare d'Exideuil est-elle toujours affectée aux voyageurs (ligne TER) ? la ligne SNCF n'est plus praticable ?

**Réponse :** la gare est définitivement fermée et n'accueille plus de voyageur depuis 2016. Entre Saillat et Angoulême, la ligne est fermée "provisoirement" par la SNCF depuis mars 2018. La réouverture devrait être inscrite au contrat de plan État-Région 2023-2027.

→ Dossier 1 évaluation environnementale page 37 gestion des eaux

- Le captage d'eau de Coulonge est en Charente Maritime – le périmètre rapproché de ce captage paraît un peu éloigné pour une servitude sur la commune d'Exideuil.

**Réponse :** le périmètre de protection du captage a été modifié par arrêté en date du 25 avril 2024, la commune d'Exideuil est désormais exclus de ce périmètre. Le dossier sera modifié pour l'approbation.

→ Dossier 2 rapport de présentation : tableau bilan de la consommation d'espace page 37 :

- Le bilan partiel des surfaces et pourcentages des zones U et N n'est pas à jour :
- Le total de la zone Ux est de 24,26ha au lieu de 23,26ha et le pourcentage de 1,18% au lieu de 1,13%.

Déclaration de projet n°1 et 2 – commune d'Exideuil-sur-Vienne

**Réponse :** le dossier sera corrigé avant l'approbation de la déclaration de projet.

- Règlement écrit : page 30-titre IV zones UX 1 er alinéa est-il nécessaire de maintenir la dernière phrase « Elles accueillent. .... des carrières » ?

**Réponse :** cette mention sera effectivement être retirée.

- Page 52 - article N2 rubrique 2.6 - cette rubrique est-elle toujours d'actualité ?
- Il semble que la commune n'accueille plus d'activités liées à l'exploitation de carrières.

**Réponse :** cette mention sera effectivement être retirée.

---

# **ENQUETE PUBLIQUE**

**Déclarations de Projet 1 et 2  
emportant mise en compatibilité du PLU  
d'EXIDEUIL SUR VIENNE**

**☒ CONCLUSIONS ET AVIS (2)**

# Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU d'EXIDEUIL SUR VIENNE

## CONCLUSIONS ET AVIS

L'enquête publique a porté conjointement sur deux déclarations de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Exideuil/vienne (16).

Le PLU d'Exideuil est approuvé et en vigueur depuis le 18 mars 2016. Il n'a pas été modifié.

Le projet n°1 concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque porté par la Société Total Energies sur le site de l'ancienne carrière de St Eloi-Exideuil.

L'opération est initiée à la demande de la municipalité d'Exideuil par la communauté de communes de Charente Limousine. Elle détient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence urbanisme de son territoire. Issue de la fusion des communautés de communes du « Confolentais » et de « Haute Charente », elle gère, notamment, les documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) de l'ancienne communauté de communes Haute-Charente non couverte par un PLUi.

Le projet vise à la réhabilitation du site de l'ancienne carrière dont l'exploitation par Granulats-Charente-Limousin filiale de l'entreprise COLAS s'est arrêtée en 2021. Il porte sur 41 parcelles pour une surface totale de 26,9 hectares. Il consiste à implanter, dans un premier temps, un parc photovoltaïque au sol sur la partie plane (plateau technique et remblais) sur une surface de 5 hectares environ. Une seconde phase concernera un parc flottant après remplissage naturel du fond de l'excavation. Une production de 4 GWh est envisagée.

L'emprise concernée a été placée en zone naturelle (N) avec un graphisme particulier pour l'activité « carrière ». Elle n'autorise pas les installations photovoltaïques qui sont explicitement énoncées dans le sous-secteur Nx.

Le document d'urbanisme et en particulier le zonage doit donc évoluer pour permettre la réalisation du projet.

La fin de l'exploitation de la carrière laisse une zone dégradée et insécurisée qui s'étend sur 27 ha en périphérie du bourg et des habitations. Le terrain est inutilisable pour l'agriculture ou les loisirs. Les impacts sur l'environnement sont faibles mais le contexte écologique redevient favorable à l'installation de certaines espèces du fait de l'absence d'activité humaine.

La conjoncture actuelle tend vers le déploiement des énergies renouvelables et l'utilisation des sites dégradés est préconisée à tout niveau :

- National : réduction des gaz à effets de serre et augmentation de la part des ENR - Loi visant à l'accélération de la production des ENR ;
- Régional : SRADDET (accompagnement des projets ENR) ;
- Local : Le PADD du PLU axe 1 action 1.3 « *Développer et maintenir les activités en lien avec la production d'énergie renouvelable (champ photovoltaïque au Bois du Puy... »*

Le photovoltaïque est un équipement d'intérêt général et collectif et le présent projet s'inscrit complètement dans les cadres précédents.

Parmi les avantages on peut citer une production avantageuse pour la collectivité (4GWh correspond à 20% de la consommation communale), des retombées fiscales pour les collectivités et de l'emploi local en phase travaux. A contrario il n'est pas créateur d'emplois directs.

Les impacts sont estimés nuls sur la gestion de l'eau et l'assainissement, sur l'habitat, l'agriculture et les sites bénéficiant d'une protection réglementaire.

Le total et le pourcentage des surfaces des zones naturelles du PLU ne sont pas modifiés. Les évolutions envisagées ne portent pas atteinte à son économie générale et n'affectent pas d'espace boisé classé.

Le dossier constitué est conforme à la réglementation et comporte les pièces prévues qui sont proposées à l'enquête publique. Il est soumis à une évaluation environnementale. Celui-ci a été mis à la disposition du public en Mairie d'Exideuil et en ligne sur le site de la Communauté de communes de Charente Limousine pendant toute la durée de la consultation. Aucun document complémentaire n'a été ajouté.

Les avis des personnes publiques associées consultées ont été et reçus avant l'examen conjoint et traités dans ce cadre.

Le commissaire enquêteur a pris note des avis, des remarques et des recommandations exprimées et des réponses du porteur de projet qui doit s'attacher à procéder aux rectifications demandées.

Une jonction des procédures aurait pu apporter des éléments plus précis au dossier sur la prise en compte générale de l'environnement (étude d'impact).

Il a pu constater que la cartographie proposée au public est difficilement exploitable et seulement axée sur le parcellaire. Elle pêche par manque d'éléments géographiques permettant de se repérer. Il suggère une meilleure superposition des couches pour en améliorer la lecture.

Par ailleurs, les constatations et questions du commissaire enquêteur ont été prises en compte par le porteur de projet (mémoire en réponse – annexe 2).

L'enquête publique s'est déroulée dans les conditions prescrites par l'arrêté du 24 avril 2024 du Président de la Communauté de communes de Charente Limousine

La publicité et la documentation présentée, ont permis une information et une appréciation accessible de l'objet et de la portée du projet.

Le commissaire enquêteur déclare que tous les moyens de publication ont été mis en œuvre pour assurer une meilleure diffusion possible des dates et horaires de l'enquête publique et des permanences du commissaire-enquêteur (journaux, affichages interne et externe, site internet, moyens lumineux). Ces opérations ont été menées dans les délais et les formes réglementaires.

L'ensemble de la population a été mis en mesure de s'exprimer, d'apporter des propositions ou de rechercher des précisions ou des renseignements. A cet effet, le commissaire enquêteur souligne la qualité de l'accueil lors de l'organisation des permanences en Mairie d'Exideuil.

Quatre personnes sont venues rencontrer le commissaire enquêteur : deux particuliers habitants d'Exideuil et les deux responsables des deux projets. Ces derniers n'ont pas souhaité déposer de contribution.

Deux observations sont recueillies sur le registre d'enquête dont une qui n'entre pas dans le cadre de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a pris acte de l'avis favorable en faveur du projet exprimé dans la deuxième contribution. La requête concernant un sentier de promenade n'est pas envisageable pour des raisons évidentes de sécurité sur le site de l'ancienne carrière. Le pétitionnaire a abondé dans ce sens.

Il déplore l'absence d'intérêt de la population malgré tous les moyens d'information mis en œuvre. La consultation publique en amont de l'enquête n'avait également amené aucune remarque.

Considérant les éléments exposés ci-dessus, aucune contestation n'ayant été soulevée, aucune proposition ou contre-proposition n'ayant été formulées, le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** à la déclaration de projet n°1 emportant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune d'EXIDEUIL/VIENNE.

A TAPONNAT FLEURIGNAC, le 08 juillet 2024  
Le Commissaire Enquêteur



# **Déclaration de Projet n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'EXIDEUIL SUR VIENNE**

## **CONCLUSIONS ET AVIS**

L'enquête publique a porté conjointement sur deux déclarations de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Exideuil/vienne (16).

Le PLU d'Exideuil est approuvé et en vigueur depuis le 18 mars 2016. Il n'a pas été modifié.

Le projet n°2 constitue une extension et un réaménagement du site de l'usine de confection et de production de cartons ondulés de l'entreprise SOFPO. Cette installation est située à la sortie Ouest du bourg d'Exideuil.

Il est initié, à la demande de la municipalité d'Exideuil, par la Communauté de communes de Charente Limousine qui détient, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence urbanisme de son territoire. Issue de la fusion des communautés de communes du « Confolentais » et de « Haute Charente », elle gère, notamment, les documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) de l'ancienne communauté de communes Haute-Charente non couverte par un PLUi.

Le dossier constitué est conforme à la réglementation et comporte les pièces prévues qui sont proposées à l'enquête publique. Il est soumis à une évaluation environnementale. Celui-ci a été mis à la disposition du public en Mairie d'Exideuil et en ligne sur le site de la Communauté de communes de Charente Limousine pendant toute la durée de la consultation. Aucun document complémentaire n'a été ajouté.

L'évaluation environnementale conclut à l'absence d'impacts significatifs sur l'environnement.

Les avis des personnes publiques associées consultées ont été reçus avant l'examen conjoint et traités dans ce cadre.

Le commissaire enquêteur a pris note des avis, des remarques et des recommandations exprimées. Les avis sont globalement favorables.

Il a pu constater que la cartographie du règlement proposée au public est difficilement exploitable et suggère une meilleure superposition des couches pour en améliorer la lecture.

Par ailleurs, les constatations et questions du commissaire enquêteur ont été prises en compte par le porteur de projet (mémoire en réponse – annexe 2).

La société SOFPO est implantée sur cette emprise depuis 1888. L'évolution de l'activité l'a amené à utiliser la majeure partie des terrains disponibles. Un agrandissement est désormais nécessaire pour assurer la pérennité de l'entreprise.

L'acquisition d'une parcelle de 1,5 hectare, située au sud-ouest, a permis d'envisager cette opération. Elle consiste à construire un bâtiment de stockage de 3300m<sup>2</sup> avec un parking pour véhicules lourds.

Le projet porte également sur une sécurisation générale du site en matière de circulation, de stationnement et de lutte contre l'incendie.

La parcelle concernée est cadastrée B1201 située entre une zone boisée au sud et l'enceinte de l'usine. Elle est classée au PLU d'Exideuil en zone Naturelle protégée (Np) où aucune construction n'est possible.

Le projet implique le changement de zonage de Np (Naturel protégé) en Ux (zone urbanisée à vocation économique et industrielle) de la parcelle B1201.

La parcelle B1148 ((parking du personnel administratif) située au Nord-Est de l'entreprise évolue de la zone Ne (Naturel équipement) en Ux également.

La totalité du parcellaire SOFPO sera classé en secteur Ux.

Une évolution du PLU est donc nécessaire pour mener l'opération. Elle ne porte pas atteinte à son économie générale et n'affecte pas d'espace boisé classé.

L'entreprise connaît une dynamique favorable depuis 2022 avec un emploi stable.

La Direction souhaite conserver le volume de production et développer l'activité économique du site en augmentant les capacités de stockage notamment en matières premières et en pérennisant l'implantation et la polarisation locale.

Le maintien du niveau de l'emploi (260 employés actuellement) et l'amélioration des conditions de travail sont une priorité.

Le projet englobe une amélioration des zones de circulation et un dimensionnement cohérent des parkings qui contribuent à la sécurisation globale de l'ensemble.

Il inclut des mesures de transition énergétique (ombrières photovoltaïques et bornes de recharge). La mise en place d'une chaudière biomasse est envisagée.

Le commissaire enquêteur note la volonté de maintenir l'emploi et l'activité à Exideuil sur le site historique et la mise en œuvre de mesures en faveur de la transition énergétique en adéquation avec les objectifs 1 et 5 du PADD.

L'enquête publique s'est déroulée dans les conditions prescrites par l'arrêté du 24 avril 2024 du Président de la Communauté de communes de Charente Limousine

La publicité et la documentation présentée, ont permis une information et une appréciation accessible de l'objet et de la portée du projet.

Le commissaire enquêteur déclare que tous les moyens de publication ont été mis en œuvre pour assurer une meilleure diffusion possible des dates et horaires de l'enquête publique et des permanences du commissaire-enquêteur (journaux, affichages interne et externe, site internet, moyens lumineux). Ces opérations ont été menées dans les délais et les formes réglementaires.

L'ensemble de la population a été mis en mesure de s'exprimer, d'apporter des propositions ou de rechercher des précisions ou des renseignements. A cet effet, le commissaire enquêteur souligne la qualité de l'accueil lors de l'organisation des permanences en Mairie d'Exideuil.

Quatre personnes sont venues rencontrer le commissaire enquêteur : deux particuliers habitants d'Exideuil et les deux responsables des deux projets. Ces derniers n'ont pas souhaité déposer de contribution.

Deux observations sont recueillies sur le registre d'enquête dont une qui n'entre pas dans le cadre de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a pris acte de l'avis favorable en faveur du projet exprimé dans la deuxième contribution.

Il déplore l'absence d'intérêt de la population malgré tous les moyens d'information mis en œuvre. La consultation publique en amont de l'enquête n'avait également amené aucune remarque.

Considérant les éléments exposés ci-dessus, aucune contestation n'ayant été soulevée, aucune proposition ou contre-proposition n'ayant été formulées, le commissaire enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** à la déclaration de projet n°2 emportant la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de la commune d'EXIDEUIL/VIENNE.

A TAPONNAT FLEURIGNAC, le 9 juillet 2024  
Le Commissaire Enquêteur



# **ENQUETE PUBLIQUE**

## **Déclarations de Projet 1 et 2 emportant mise en compatibilité du PLU d'EXIDEUIL SUR VIENNE**

### **☒ PIECES JOINTES (6)**

- 1 Arrêté Président de la communauté de communes de Charente Limousine (ouverture de l'enquête publique)**
- 2 Décision Président du Tribunal administratif de Poitiers (désignation Commissaires enquêteurs)**
- 3 Certificats d'affichage (2)**
- 4 Avis d'enquête**
- 5 Dossier affichage**
- 6 Publicité de l'enquête**



## ARRETE N° 20240424142

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE SUR LES DECLARATIONS DE PROJET N°1 ET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE

### LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE,

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-54 et suivants, et R. 153-15,*

*Vu les articles L. 123-1 à L123-19 et R. 123-1 à R. 123-33 du code de l'environnement,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 20/12/2016 portant création de la communauté de communes de Charente Limousine,*

*Vu les délibérations 2022\_110 et 2022\_111 du conseil communautaire du 28 juin 2022 prescrivant les déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne respectivement pour l'extension d'une zone Ux indispensable à la poursuite de l'activité de l'entreprise SOFPO et pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Saint Eloi »,*

*Vu les avis favorables au titre d'une dérogation aux principes d'urbanisation limitée à l'urbanisation en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale transmise par Mme la Préfète en date du 12 avril 2024,*

*Vu la décision en date du 18 avril 2024 de M. le Président du Tribunal Administratif de Poitiers désignant Monsieur Jean-Pierre CHAGNON en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Patrice LAMANT en qualité de commissaire enquêteur suppléant,*

*Vu les évaluations environnementales réalisées dans le cadre des déclarations de projet N°1 et N°2 ainsi que les avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) du 06/10/2023 pour la déclaration de projet N°1 et du 05/04/2024 pour la déclaration de projet N°2,*

*Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,*

### ARRETE :

#### **Article 1 – Objet et durée de l'enquête publique**

Conformément aux articles L. 153-54 et suivant du code de l'urbanisme, il sera procédé à une enquête publique sur les déclarations de projet N°1 et N°2 valant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne qui se déroulera sur une durée de 31 jours : **du 22/05/2024 à 09h00 au 21/06/2024 à 17h00.**

#### **Article 2 – Composition du dossier d'enquête**

##### **Déclaration de projet N°1**

1/ Les pièces administratives

2/ Les rapports de présentation :

- Rapport de présentation : justification de l'intérêt général du projet ; mise en compatibilité du PLU ; évaluation environnementale
- Résumé non technique

3/ Règlements graphique

- Règlement graphique planche nord
- Règlement graphique planche sud

**Déclaration de projet N°2**

1/ Les pièces administratives

2/ Les rapports de présentation :

- T1 Rapport de présentation : justification de l'intérêt général du projet ; mise en compatibilité du PLU
- T2 Evaluation environnementale
- T3 Résumé non technique

3/ Règlements graphique

- Règlement écrit
- Règlement graphique planche nord
- Règlement graphique planche sud

Les informations relatives à ce dossier d'enquête publique sont présentes sur le site internet de Charente Limousine et peuvent être demandées auprès de la Communauté de communes Charente Limousine, Direction Aménagement Développement Durable, située au 8 rue Fontaine des Jardins 16500 CONFOLENS (téléphone : 05 45 84 14 08)

**Article 3 – Nomination du commissaire enquêteur**

Monsieur Jean-Pierre CHAGNON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et Monsieur Patrice LAMANT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 4 – Avis de l'autorité environnementale**

La déclaration de projet N°1 concernant un projet impactant une surface supérieure à 5 ha, elle est soumise à évaluation environnementale conformément à l'article R104-11 du code de l'urbanisme.

L'avis de l'Autorité environnementale sollicité le 06/07/2023 a été reçu le 06/10/2023. Il est joint au dossier d'enquête publique.

Considérant que le projet d'extension de l'emprise de la zone Ux pour les besoins de l'activité de l'entreprise SOFPO concerné par la déclaration de projet N°2 est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de la Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le conseil communautaire a décidé par délibération 2023\_104 du 27/06/2023 de réaliser une évaluation environnementale dans les conditions prévues aux articles R.104-19 à R. 104-27 du Code de l'urbanisme. L'avis de l'Autorité environnementale sollicité le 05/01/2024 a été reçu le 05/04/2024. Il est joint au dossier d'enquête publique.

**Article 5 – Modalités de consultation du dossier d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, soit du 22/05/2024 à 09h00 au 21/06/2024 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, seront tenus à la disposition du public les pièces du dossier, en version papier à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr), rubrique « La Communauté » / « Urbanisme » / « Enquête Publique » et consultable dans sa version numérique au siège de la Communauté de communes Charente Limousine, situé au 8 rue Fontaine des Jardins à Confolens.

**Article 6 – Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir les observations écrites ou orales lors des permanences qu'il tiendra à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne. :

Mercredi 22 mai 2024	De 9h00 à 12h00
Jeudi 06 juin 2024	De 9h00 à 12h00
Vendredi 21 juin 2024	De 14h00 à 17h00

#### **Article 7 – Observations et propositions du public**

Le public pourra consigner ses observations et propositions pendant la période de l'enquête publique :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie

- Par correspondance à l'attention de M. Le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie d'Exideuil-sur-Vienne,

Déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne – Enquête Publique

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur

5 rue de la Mairie

16150 Exideuil-sur-Vienne.

- Sur le site internet de la communauté de communes Charente Limousine <https://www.charente-limousine.fr/index.php/fr/la-communaute/urbanisme/avis-d-enquete-publique>
- Par courrier électronique à l'adresse [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr)

Un poste informatique permettant la consultation du dossier sera disponible au siège de la Communauté de communes Charente Limousine.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du service Urbanisme de Charente Limousine dès la publication du présent arrêté. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

#### **Article 8 – Clôture de l'enquête**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le Président de la Communauté de Communes de Charente Limousine ou son représentant et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la Communauté de Communes de Charente Limousine disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

#### **Article 9 – Transmission du rapport et des conclusions de l'enquête**

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de Charente Limousine, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le rapport, conformément aux dispositions des articles L. 123-15 et R. 123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la communauté de communes de Charente Limousine et à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente Limousine.

#### **Article 10 – Décision prise au terme de l'enquête**

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente Limousine pourra approuver la mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des remarques du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

**Article 11 – Publicité de l'enquête**

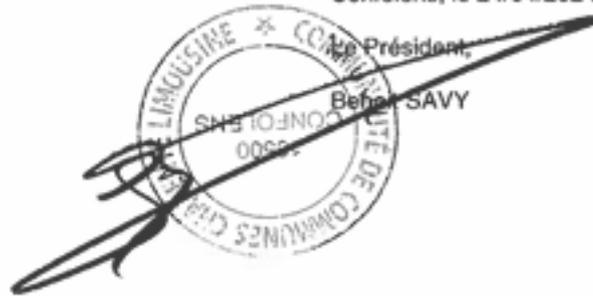
Un avis au public faisant connaître les modalités de l'enquête publique sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le commencement de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux diffusés dans le département (Charente Libre, Le Confolentais). Il sera également publié sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr), rubrique « La Communauté » / « Urbanisme » / « Enquête Publique »

Quinze jours au moins avant le commencement de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, au siège de la Communauté de communes, à la Mairie d'Exideuil-sur-Vienne.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée aux dossiers soumis à l'enquête publique, avant son ouverture.

Confolens, le 24/04/2024

Le Président,  
Benoît SAVY

The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes Charente Limousine' for the town of 'Confolens'. The stamp contains the text 'CHARENTE LIMOUSINE', 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHARENTAISES', and 'CONFOLENS'. A signature in black ink is written over the stamp, with the name 'Benoît SAVY' printed below it. The text 'Le Président,' is written above the signature.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

18/04/2024

N° E24000044 /86

Le président du tribunal administratif

**Désignation d'un commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 11/04/2024, la lettre par laquelle le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE LIMOUSINE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Les déclarations de projet n° 1 et 2 emportant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Exideuil sur Vienne ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Jean-Pierre CHAGNON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

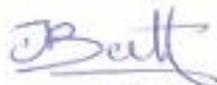
**ARTICLE 2** : Monsieur Patrice LAMANT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée au Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARENTE LIMOUSINE, à Monsieur Jean-Pierre CHAGNON et à Monsieur Patrice LAMANT.

Fait à Poitiers, le 18/04/2024.

Pour expédition conforme,  
Pour le greffier en chef,  
Par délégation,



I. BERTHEAU



le président,

signé

Antoine JARRIGE



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Benoit SAVY, Président, certifie sur l’honneur que l’avis d’enquête publique conjointe sur les déclarations de projet N°1 et N°2 emportant mise en compatibilité du PLU d’Exideuil-sur-Vienne a bien été affiché au siège de la Communauté de Communes de Charente Limousine à compter du 30 avril 2024 et maintenu durant toute l’enquête.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A Confolens, le 25/06/2024

Le Président

Benoit SAVY



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Jean-François DUVERGNE, Maire, certifie sur l'honneur que l'avis d'enquête publique conjointe sur les déclarations de projet N°1 et N°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne a bien été affiché à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne à compter du 30 avril 2024 et maintenu durant toute l'enquête.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A Exideuil-sur-Vienne, le 24 juin 2024



Le Maire,

Jean-François DUVERGNE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### DECLARATIONS DE PROJET N°1 ET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE

Par arrêté du 24/04/2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne ; procédure régie par les articles L. 153-54 et suivants, et R. 153-15 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du 22/05/2024 à 09h00 au 21/06/2024 à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Monsieur Jean-Pierre CHAGNON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et Monsieur Patrice LAMANT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne et en version numérique au siège de la Communauté de communes Charente Limousine, situé au 8 rue Fontaine des Jardins à Confolens.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr), rubrique « La Communauté » / « Urbanisme » / « Enquête Publique ».

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ou les adresser :

- par écrit à l'attention de M. Le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, Déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne – Enquête Publique, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne
- Sur le site internet de la communauté de communes Charente Limousine <https://www.charente-limousine.fr/index.php/fr/la-communaute/urbanisme/avis-d-enquete-publique>
- par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur à [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr)

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne :

**Mercredi 22 mai 2024 De 9h00 à 12h00**  
**Jeudi 06 juin 2024 De 9h00 à 12h00**  
**Vendredi 21 juin 2024 De 14h00 à 17h00**

Toutes les contributions du public (courriers et contributions inscrites dans les registres), seront consultables à la Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Charente Limousine. Ces documents seront consultables au siège de Charente Limousine, à la mairie- d'Exideuil-sur-Vienne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr)

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente Limousine pourra approuver les déclarations de projets N°1 et N°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de la Communauté de communes, à la Mairie d'Exideuil-sur-Vienne et sur les sites concernés par les déclarations de projets N°1 et N°2 quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée.

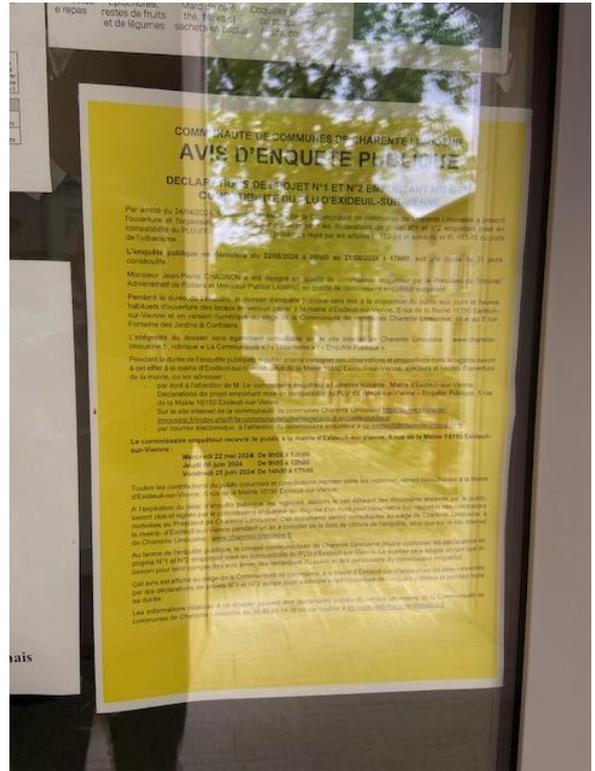
Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de Charente Limousine au 05.45.84.14.08 ou par courriel à [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr)

# **ENQUETE PUBLIQUE**

**Déclarations de Projet 1 et 2  
emportant mise en compatibilité du PLU  
d'EXIDEUIL SUR VIENNE**

**DOSSIER AFFICHAGE**

## AFFICHAGE MAIRIE D'EXIDEUIL



## AFFICHAGE PROJET 1 (Côté Ouest)



**AFFICHAGE PROJET 1**  
**(Côté Est)**



**AFFICHAGE PROJET 2**



**PARKING PERSONNEL ADMINISTRATIF**



**ENTREE POIDS-LOURDS et PERSONNELS**



**AFFICHAGE LUMINEUX CENTRE BOURG D'EXIDEUIL**

# **ENQUETE PUBLIQUE**

**Déclarations de Projet 1 et 2  
emportant mise en compatibilité du PLU  
d'EXIDEUIL SUR VIENNE**

**PUBLICITE DE L'ENQUETE**

## **ATTESTATION DE PARUTION**

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Référence annonce :** CH29171, N°177015  
**Nom du support :** L'avenir-Le Confolentais  
**Département :** 16  
**Date de parution :** 02/05/2024  
**Objet :** Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 24 Avril 2024

## **ATTESTATION DE PARUTION**

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Référence annonce :** CH29176, N°177016  
**Nom du support :** L'avenir-Le Confolentais  
**Département :** 16  
**Date de parution :** 23/05/2024  
**Objet :** Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 24 Avril 2024



CDC CHARENTE LIMOUSINE

8 Rue fontaine des jardins

16500 CONFOLENS  
FRANCE

N° de compte : C04933

**Reçu insertion n° L2401904**

BORDEAUX, le 29 avril 2024

Désignation	Parution	Format / Qte	PU HT	Montant HT
Publication d'une annonce légale / AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES EP1 PLU EXIDEUIL SUR VIENNE		3510 / 2	0,183 €	1 284,66
	Charente Libre	03/05/2024		
	Charente Libre	28/05/2024		
En-tête		1	29,000 €	29,00
Diffusion web (Autre)		1	30,000 €	30,00
Justificatif(s)		2	1,730 €	3,46
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DECLARATIONS DE PROJET N°1 ET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE Par arrêté du 24/04/2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne ; procédure régie par les articles L. 153-54 et suivants, et R. 153-15 du code de l'urbanisme. L'enquête publique se déroulera du 22 mai 2024 à 09h00 au 21 juin 2024 à 17 heures, soit une durée de 31 jours consécutifs. ...</p>				
			Total HT	1 347,12
			Total TVA	269,42
			<b>Total TTC</b>	<b>1 616,54</b>
			Montant réglé	0,00
			<b>Solde</b>	<b>1 616,54</b>

Page 1/2

Nous  
contacter...

**L'Avenir le Confolentais**  
2, rue des Commerces • 16500 SAINT-MAURICE-DES-LIONS  
Nicole Chauvet  
Tél. 07 72 45 66 92  
E-mail : legales@leconfolentais.fr

# Annonces légales

## ENQUÊTE PUBLIQUE

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE

#### DECLARATIONS DE PROJET N°1 ET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE

Par arrêté du 24/04/2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente-Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne, procédure régie par les articles L. 153-54 et suivants, et R. 153-15 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du 22/05/2024 à 09h00 au 21/06/2024 à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Monsieur Jean-Pierre CHAGNON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et Monsieur Patrice LAMANT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Maine 16150 Exideuil-sur-Vienne et en version numérique au siège de la Communauté de communes Charente-Limousine, situé au 8 rue Fontaine des Jardins à Confolens.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente-Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr), rubrique « La Communauté » / « Urbanisme » / « Enquête Publique ».

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Maine 16150 Exideuil-sur-Vienne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ou les adresser par écrit à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, Déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne - Enquête Publique, 5 rue de la Maine 16150 Exideuil-sur-Vienne ; sur le site internet de la communauté de communes Charente-Limousine : <https://www.charente-limousine.fr/index.php?file=communes/le/urbanisme/avis-d-enquete-publique> ; par courrier électronique [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr).

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Maine 16150 Exideuil-sur-Vienne :

Mercredi 22 mai 2024 De 9h00 à 12h00

Jeu 06 juin 2024 De 9h00 à 12h00

Vendredi 21 juin 2024 De 14h00 à 17h00

À l'expiration du délai d'enquête publique, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Charente-Limousine. Ces documents seront consultables au siège de Charente-Limousine, à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente-Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr).

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente-Limousine pourra approuver les déclarations de projets N°1 et N°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de Charente-Limousine au 05.45.84.14.08 ou par courriel à [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr).

OFFICE NOTARIAL  
16130 SEGONZAC

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Claire BERTET, Notaire à SEGONZAC, le 23 avril 2024, a été constituée la société civile dénommée « GFA FAMILLE FROIN », siège social : SEGONZAC (16130), 1 route de Barbezieux, Périn-Jarnac.

Capital social : SEPT CENT MILLE EUROS (700.000,00 €), divisé en 700 parts sociales de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 700.000.

Apports en numéraire évalués : 2 000,00 €.

Apports en nature évalués : 698 000,00 €.

Objet social : la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole ci-après apportés aux fins d'exploitation d'une ou de plusieurs exploitations, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet.

L'acquisition, l'échange, l'apport de tous immeubles à destination agricole, bâtis ou non bâtis.

Ce groupement foncier agricole s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine : ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L. 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au R.C.S. ANGOULEME.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés.

Nommés premiers gérants de ladite société :

- Monsieur Jérôme FROIN, viticulteur, époux de Madame Agnès Blanchet Pauline BORDRON, demeurant à SEGONZAC (16130) 1 route de Barbezieux Périn-Jarnac.

- Monsieur Samuel FROIN, viticulteur, demeurant à SAINT YHÉLIX SUR CHARENTE (16710), 4 place Fontastor.

Nommés sans limitation de durée, ayant vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans le cadre de l'objet social.

Une copie authentique de l'acte constitutif sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce d'Angoulême en vue de l'immatriculation de la société au registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis et mention,

Me Claire BERTET

Selart OFFICE DES VALOIS  
Maître Marie - Aude PASQUET  
Notaire Associée  
à ANGOULEME (Charente)  
2, rue d'Iéna

### AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, le 06 avril 2024, la collectivité des associés de :

La Société Civile Immobilière « RELAIS DE SAINT PHEUIL » domiciliée à SAINT PHEUIL (16130) leudil « Chez Rivière », au capital social de soixante-quinze mille euros (75.000,00 €) immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME sous le numéro 451 042 550.

A décidé des modifications suivantes pour ladite société :

- Transfert du siège social de SAINT-PHEUIL (16130) leudil « Chez Rivière » (ancienne adresse) à JARNAC-CHAMPAGNE (17520) 7 rue Girard (nouvelle adresse) à compter du 05 avril 2024, et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence ;

- Changement de la dénomination sociale de la société « RELAIS DE SAINT-PHEUIL » (ancienne dénomination) par « MONTEBAULT & Co » (nouvelle dénomination) à compter du 05 avril 2024, et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence ;

- De l'extension de l'objet social de la société la transformation en Société Civile Patrimoniale avec l'ajout de : « la réalisation de toutes opérations financières, y compris immobilières, l'emploi de fonds et valeurs » à compter du 05 avril 2024 et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence ;

- Et de procéder à une refonte globale des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS de SAINTES.

Pour avis

Le notaire,

**Vous pouvez remettre  
vos avis de décès  
ou de remerciements  
à nos correspondants**

OFFICE NOTARIAL  
16130 SEGONZAC

### FROIN

Capital social : 389 400,00 Euros  
Siège social : 1 route de Barbezieux,  
Périn-Jarnac  
16130 SEGONZAC  
RCS ANGOULEME : 820 851 137

### AUGMENTATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Me Claire BERTET, Notaire à SEGONZAC (Charente), le 23 avril 2024, les associés réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé d'augmenter le capital social par apport en numéraire d'un compte courant associé ; et corrélativement, il a été décidé de procéder à une augmentation du capital social par création de 769 nouvelles parts sociales attribuées aux apporteurs.

Le capital social est désormais fixé à 389 400,00 €, divisé en 3 894 parts de 100,00 € chacune.

Ancienne mention : Capital social : 312 500,00 €

Nouvelle mention : Capital social : 389 400,00 €  
Les articles 7 et 8 des statuts seront modifiés en conséquence.

Une copie authentique sera déposée au greffe du Tribunal de Commerce d'ANGOULEME.

Pour avis et mention,

Claire BERTET, Notaire

**VOS ANNONCES LÉGALES** Parution chaque Jeudi

**EN CHARENTE et partout en France**  
Nous vous proposons

- Nos conseils
- Notre aide pour rédiger une annonce
- La relecture de votre texte
- L'envoi de justificatifs

**L'Avenir Confolentais**  
L'HERODIMADAIRE DE LA CHARENTE  
Tél : 07 72 45 66 92  
Mail : legales@leconfolentais.fr

**PUBLIÉE LE 03/05/2024** AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES CHARENTE SUD-OUEST numérique

CDC CHARENTE LIMOUSINE

8 RUE FONTAINE DES JARDINS

16500 CONFOLENS CHARENTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATIONS DE PROJET N°1 ET N°2

EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU

D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE

Par arrêté du 24/04/2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne ; procédure régie par les articles L. 153-54 et suivants, et R. 153-15 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera

du 22 mai 2024 à 09h00 au 21 juin 2024 à 17 heures, soit une durée de 31 jours consécutifs.

M. Jean-Pierre CHAGNON

a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et

M. Patrice LAMANT

en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne et en version numérique au siège de la Communauté de communes Charente Limousine, situé au 8 rue Fontaine des Jardins à Confolens.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr), rubrique « La Communauté » / « Urbanisme » / « Enquête Publique ».

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ou les adresser par écrit à l'attention de M. Le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, Déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne -Enquête Publique, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne ; sur le site internet de la communauté de communes Charente Limousine <https://www.charente-limousine.fr/index.php/fr/la-communaute/urbanisme/avis-d-enquete-publique> ;

par courrier électronique [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr) Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne :

Mercredi 22 mai 2024 De 9h00 à 12 heures Jeudi 06 juin 2024 De 9h00 à 12 heures Vendredi 21 juin 2024 De 14h00 à 17 heures

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Charente Limousine. Ces documents seront consultables au siège de Charente Limousine, à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr) Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente Limousine pourra approuver les déclarations de projets N°1 et N°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de Charente Limousine au 05.45.84.14.08 ou par courriel à [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr)

# **PUBLIEE LE 03/05/2024** Avis administratifs et judiciaires Charente – **CHARENTE LIBRE**

CDC CHARENTE LIMOUSINE  
8 RUE FONTAINE DES JARDINS  
16500 CONFOLENS CHARENTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLARATIONS DE PROJET N°1 ET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU  
D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE

Par arrêté du 24/04/2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne ; procédure régie par les articles L. 153-54 et suivants, et R. 153-15 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du 22 mai 2024 à 09h00 au 21 juin 2024 à 17 heures, soit une durée de 31 jours consécutifs.

M. Jean-Pierre CHAGNON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et M. Patrice LAMANT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne et en version numérique au siège de la Communauté de communes Charente Limousine, situé au 8 rue Fontaine des Jardins à Confolens.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr), rubrique « La Communauté » / « Urbanisme » / « Enquête Publique ».

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ou les adresser par écrit à l'attention de M. Le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, Déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne -Enquête Publique, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne ;

sur le site internet de la communauté de communes Charente Limousine <https://www.charente-limousine.fr/index.php/fr/la-communaute/urbanisme/avis-d-enquete-publique> ;

par courrier électronique [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr) Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne :

Mercredi 22 mai 2024 De 9h00 à 12 heures

Jeudi 06 juin 2024 De 9h00 à 12 heures

Vendredi 21 juin 2024 De 14h00 à 17 heures

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Charente Limousine. Ces documents seront consultables au siège de Charente Limousine, à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr) Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente Limousine pourra approuver les déclarations de projets N°1 et N°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de Charente Limousine au 05.45.84.14.08 ou par courriel à [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr)

Nous  
contacter...

**L'Avenir le Confolentais**  
2, rue des Commerces • 16500 SAINT-MAURICE-DES-LIONS  
Nicole Chauvet  
Tél. 07 72 45 66 92  
E-mail : legales@leconfolentais.fr

# Annonces légales

## ENQUÊTE PUBLIQUE

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE LIMOUSINE

#### DECLARATIONS DE PROJET N°1 ET N°2 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE

Par arrêté du 24/04/2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne ; procédure régie par les articles L. 153-54 et suivants, et R. 153-15 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du 22/05/2024 à 09h00 au 21/06/2024 à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs.

Monsieur Jean-Pierre CHAGNON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. 13  
Président du Tribunal Administratif de Poitiers et Monsieur Patrice LAMANT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne et en version numérique au siège de la Communauté de communes Charente Limousine, situé au 8 rue Fontaine des Jardins à Confolens.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr), rubrique « La Communauté » / « Urbanisme » - Enquête Publique ».

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ou les adresser par écrit à l'attention de M. Le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Exideuil-sur-Vienne - Enquête Publique, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne ; sur le site internet de la communauté de communes Charente Limousine <https://www.charente-limousine.fr/index.php/tris-communautelurbanisme/avis-d-enquete-publique> ; par courrier électronique [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr).

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne :

Mercredi 22 mai 2024 De 9h00 à 12h00

Jeudi 06 juin 2024 De 9h00 à 12h00

Vendredi 21 juin 2024 De 14h00 à 17h00

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Charente Limousine. Ces documents seront consultables au siège de Charente Limousine, à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr).

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente Limousine pourra approuver les déclarations de projets N°1 et N°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de Charente Limousine au 05.45.84.14.08 ou par courrier à [ec-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ec-exideuil@charente-limousine.fr).

**COURVOISIER SAS** au capital de 144.265.000 € Siège : 2 place du Château 16200 Jarnac 320 454 605 RCS Angoulême Par décisions du 01/05/24, l'associé unique a : nommé Président, à compter du 1er mai 2024 pour une durée indéterminée, la SAS SOCIÉTÉ DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, siège : 14, rue Montalivet 75008 Paris, RCS Paris 552 073 371, en remplacement de M. Richard COSTA SAVELLI, démissionnaire avec effet au 30 avril 2024 à 23h59mn ; nommé membres du Conseil d'Administration, à compter du 1er mai 2024 pour une durée de trois ans : la SAS SOCIÉTÉ DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, siège : 14, rue Montalivet 75008 Paris, RCS Paris 552 073 371, représentée par M. Géraud de VILLIERS DE LA NOUË ; M. Francis Albert REMMEAU, demeurant 1, rue de Marseille 75010 Paris ; Mme Corine CÔRVI-SIER, demeurant 18, rue Poulet 75018 Paris ; M. Luca GUARISCO, demeurant Via Ezechiele Trombetta 9, 22100 Côme (Italie) ; M. Patrick PIANA, demeurant 20 via Franco Sacchetti 20099 Sesto San Giovanni (Italie) ; M. Richard COSTA SAVELLI, demeurant 114, rue de Boisdenier 37000 Tours ; nommé Directeur Général, à compter du 1er mai 2024 pour une durée indéterminée M. Richard COSTA SAVELLI, demeurant 114, rue de Boisdenier 37000 Tours Mention sera faite au RCS d'Angoulême

**BEAM HOLDINGS FRANCE SAS** au capital de 518.873.841 € Siège : 2 place du Château 16200 Jarnac 483 680 674 RCS Angoulême Par décisions du 24/04/24, l'associé unique a : délégué au Président toutes compétences pour procéder à une augmentation du capital social d'un montant nominal maximum de 79.749.151 € dans un délai maximum de 26 mois ; adopté, avec effet immédiat à compter de ce jour, la dénomination sociale " COURVOISIER HOLDING FRANCE ", et modifié en conséquence l'article 2 des statuts. Par décisions du 25/04/24, le Président, agissant sur délégation des décisions du 24 avril 2024, augmente le capital social de 64.438.923 € pour le porter à 583.312.764 € par l'émission de 64.438.923 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, entièrement libérées et numérotées, et modifié en conséquence les articles 7 et 8 des statuts. Par décisions du 01/05/24, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Richard COSTA SAVELLI, de son mandat de Président avec effet au 30 avril 2024 à 23h59mn, puis a nommé Président à compter du 1er mai 2024 pour une durée indéterminée M. Richard COSTA SAVELLI, demeurant 114, rue de Boisdenier 37000 Tours. Mention sera faite au RCS d'Angoulême.

#### GT BATIMENT

**SASU au capital de 1.000 euros**  
22 Ter, Rue du Lt Gustave  
Archambault - 16000 ANGOULÊME  
RCS Angoulême 952756419

Aux termes de la décision prise le 15/05/2024 par l'associé unique de la société, la société ONCE UPON A TIME BÉTEILJUNGUËN UG, dont le siège est Königswalder Strasse 28-08412 Werdau (Allemagne), immatriculée au RC de Chemnitz sous le n° HRB 34929, prise en la personne de son représentant légal, la dissolution a été prononcée en application de l'article 184-5 du code civil. Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans le délai de 30 jours de la présente publication. Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce d'Angoulême. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Angoulême. Pour avis.

**Vous pouvez remettre  
vos avis de décès  
ou de remerciements  
à nos correspondants**

**VOS** Parution chaque jeudi  
**ANNONCES LÉGALES**

**EN CHARENTE  
et partout en France**

Nous vous proposons

-  Nos conseils
-  Notre aide pour rédiger une annonce
-  La relecture de votre texte
-  L'envoi de justificatifs

**L'Avenir  
Confolentais**

L'HÉBDOMADAIRE DE LA CHARENTE  
Tél : 07 72 45 66 92  
Mail : [legales@leconfolentais.fr](mailto:legales@leconfolentais.fr)

[www.lavenirleconfolentais.fr](http://www.lavenirleconfolentais.fr)

**DÉCOUVREZ  
L'APPLICATION  
MOBILE**

**TÉLÉCHARGER**

SUR VOTRE SMARTPHONE !

**L'Avenir  
le Confolentais**



**AC**



App Store | Google Play

## ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

Publiée le 28/05/2024 Avis administratifs et judiciaires Charente  
**CDC CHARENTE LIMOUSINE**

8 RUE FONTAINE DES JARDINS 16500 CONFOLENS CHARENTE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE  
LIMOUSINE**

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**DECLARATIONS DE PROJET N°1 ET N°2  
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU  
D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE**

Par arrêté du 24/04/2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne ; procédure régie par les articles L. 153-54 et suivants, et R. 153-15 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera

**du 22 mai 2024 à 09h00 au 21 juin 2024 à 17 heures, soit une durée de 31 jours consécutifs.**

**M. Jean-Pierre CHAGNON**

a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et

**M. Patrice LAMANT** en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne et en version numérique au siège de la Communauté de communes Charente Limousine, situé au 8 rue Fontaine des Jardins à Confolens.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr), rubrique « La Communauté » / « Urbanisme » / « Enquête Publique ».

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ou les adresser par écrit à l'attention de M. Le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

-Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, Déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne -Enquête Publique, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne ;

-sur le site internet de la communauté de communes Charente Limousine <https://www.charente-limousine.fr/index.php/fr/la-communaute/urbanisme/avis-d-enquete-publique> ;

-par courrier électronique [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr)

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne :

**Mercredi 22 mai 2024 De 9h00 à 12 heures Jeudi 06 juin 2024 De 9h00 à 12 heures Vendredi 21 juin 2024 De 14h00 à 17 heures**

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Charente Limousine. Ces documents seront consultables au siège de Charente Limousine, à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr) Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente Limousine pourra approuver les déclarations de projets N°1 et N°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de Charente Limousine au 05.45.84.14.08 ou par courriel à [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr)

## ANNONCES LÉGALES

RETROUVEZ TOUTES LES ANNONCES LÉGALES DIFFUSÉES DANS LE SUD-OUEST

### **PUBLIÉE LE 28/05/2024 AVIS ADMINISTRATIFS ET JUDICIAIRES CHARENTE**

#### **CDC CHARENTE LIMOUSINE**

8 RUE FONTAINE DES JARDINS

16500

CONFOLENS

CHARENTE

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHARENTE**

**LIMOUSINE**

#### **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

#### **DECLARATIONS DE PROJET N°1 ET N°2**

#### **EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**

#### **D'EXIDEUIL-SUR-VIENNE**

Par arrêté du 24/04/2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne ; procédure régie par les articles L. 153-54 et suivants, et R. 153-15 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera

**du 22 mai 2024 à 09h00 au 21 juin 2024 à 17 heures, soit une durée de 31 jours consécutifs.**

#### **M. Jean-Pierre CHAGON**

a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et

**M. Patrice LAMANT** en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne et en version numérique au siège de la Communauté de communes Charente Limousine, situé au 8 rue Fontaine des Jardins à Confolens.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr), rubrique « La Communauté » / « Urbanisme » / « Enquête Publique ».

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, ou les adresser par écrit à l'attention de M. Le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

-Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, Déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne -Enquête Publique, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne ;

-sur le site internet de la communauté de communes Charente Limousine <https://www.charente-limousine.fr/index.php/fr/la-communaute/urbanisme/avis-d-enquete-publique> ;

-par courrier électronique [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr)

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne :

**Mercredi 22 mai 2024 De 9h00 à 12 heures Jeudi 06 juin 2024 De 9h00 à 12 heures Vendredi 21 juin 2024 De 14h00 à 17 heures**

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres, assortis le cas échéant des documents annexés par le public, seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Charente Limousine. Ces documents seront consultables au siège de Charente Limousine, à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr) Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de Charente Limousine pourra approuver les déclarations de projets N°1 et N°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne. Le dossier sera adapté en tant que de besoin pour tenir compte des avis émis, des remarques du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la Communauté de communes de Charente Limousine au 05.45.84.14.08 ou par courriel à [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr)



#### Jobs d'été

[JOB D'ETE] Plusieurs jobs d'été sont à pourvoir cet été en Charente Limousine dans les secteurs du tourisme et de l'enfance-jeunesse ! Retrouvez la...



#### Assiste à une épreuve des JO...

[JO 2024] La Communauté de Communes de Charente Limousine a fait l'acquisition de places pour des épreuves des Jeux Olympiques de Paris 2024 à...



#### PNR Périgord-Limousin ...

[PNR Périgord-Limousin] Les 21 et 25 mai, le Parc naturel régional Périgord-Limousin organise 4 réunions publiques dans le cadre de la révision de...



## AVIS ENQUETE PUBLIQUE EXIDEUIL SUR VIENNE

### Enquête publique sur déclaration de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil sur Vienne



[Lire la suite : AVIS ENQUETE PUBLIQUE EXIDEUIL SUR VIENNE](#)

## AVIS ENQUETE PUBLIQUE EXIDEUIL SUR VIENNE



### Enquête publique sur déclaration de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil sur Vienne



Par arrêté du 24/04/2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes de Charente Limousine a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique pour les déclarations de projet n°1 et n°2 emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne ; procédure régie par les articles L. 153-54 et suivants, et R. 153-15 du code de l'urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du 22/05/2024 à 09h00 au 21/06/2024 à 17h00, soit une durée de 31 jours consécutifs. [Affiche de l'avis d'enquête publique](#)

Monsieur Jean-Pierre CHAGNON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Poitiers et Monsieur Patrice LAMANT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux en version papier à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne et en version numérique au siège de la Communauté de communes Charente Limousine, situé au 8 rue Fontaine des Jardins à Confolens.

L'intégralité du dossier sera également consultable sur le site internet de Charente Limousine : [www.charente-limousine.fr](http://www.charente-limousine.fr), rubrique « La Communauté » / « Urbanisme » / « Enquête Publique ».

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions dans le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Exideuil-sur-Vienne, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie ou les adresser :

Par écrit à l'attention de M. Le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Exideuil-sur-Vienne, Déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Exideuil-sur-Vienne – Enquête Publique, 5 rue de la Mairie 16150 Exideuil-sur-Vienne

Par courrier électronique, à l'attention du commissaire enquêteur à [ep-exideuil@charente-limousine.fr](mailto:ep-exideuil@charente-limousine.fr)

Par le formulaire suivant en [clicquant ici](#) (en ligne à partir du 22 Mai 2024)

Les pièces du dossier d'enquête publique sont disponibles à partir du 22/05/2024